

FIP

OTC Chorus 2



ASSET MANAGEMENT



Paul-Henry Schmelck (60 ans)
 Directeur de Participations
 > Docteur en médecine



Michel Gomart (50 ans)
 Directeur de Participations
 > HEC & Droit



Xavier Faure (38 ans)
 Directeur de Participations
 > Polytechnique X



Patrick de Roquemaurel (52 ans)
 Directeur de Participations
 > ESLSA



Emmanuelle Deponge (40 ans)
 Chargé d'affaires
 > Docteur en Sciences de la vie



Matthieu Dracs (31 ans)
 Chargé d'affaires
 > Mastère ESSEC



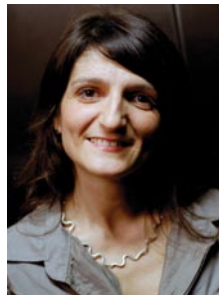
Matthieu Maisonneuve (29 ans)
 Chargé d'affaires
 > Ingénieur ESTP



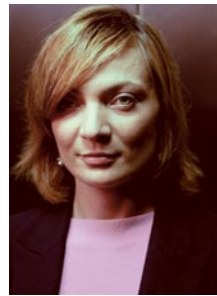
Laurent Foiry (27 ans)
 Chargé d'affaires
 > Docteur en Génétique moléculaire



Fleur Brossel (35 ans)
 Secrétaire Général
 > Magistère de Gestion



Fanny Spagner (31 ans)
 Contrôleur Financier
 > DESS Finance



Myriam Villetelle (33 ans)
 Assistante de gestion
 > Maîtrise de Gestion



Frédérique Gomiz (40 ans)
 Responsable Middle Office
 > DESS Gestion Patrimoniale



Jean-Marc Palhon
 Directeur Général
 Directeur de Participations

“ Des marchés boursiers et des investisseurs institutionnels qui financent massivement les grandes entreprises mais qui ne répondent pas aux besoins de financement nécessaires au développement des PME : c'est ce constat qui m'a poussé à créer OTC Asset Management en 2001.

Avec l'aide de mon équipe, nous participons à l'essor de sociétés disposant d'un caractère innovant et d'un fort potentiel de croissance.

Nous avons investi dans plus de 65 PME. Elles représentent un chiffre d'affaires de plus d'1,2 milliard d'euros et emploient près de 6 500 salariés, des chiffres qui prouvent l'intérêt du capital investissement en France. ”

Découvrez

l'univers du FIP
OTC Chorus 2

OTC Asset Management :

Carte d'identité

■ Notre métier

OTC Asset Management est une société de gestion de portefeuille créée en 2001 **dédiée à la gestion de FCPI et de FIP. Indépendante**, elle gère près de **250 millions d'euros investis dans le capital d'entreprises essentiellement non cotées**, présentant de fortes perspectives de croissance à des stades de développement différents.

Qu'est-ce qu'un FIP ?

Les Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) ont été créés en 2003 par la Loi Dutreil afin de faciliter le financement d'entreprises françaises issues au maximum de 3 régions limitrophes choisies par la société de gestion.

■ Notre philosophie de gestion

Le FIP est un véhicule d'investissement qui comporte une certaine part de risque. De ce fait, OTC Asset Management a opté pour une stratégie d'investissement diversifiée et complémentaire, alliant le coté et le non coté.

• **40%**
minimum en entreprises régionales* non cotées

• **20%**
maximum en entreprises régionales* cotées aux capitalisations boursières inférieures à 150 millions d'euros, notamment délégués à Tocqueville Finance.

• **40%** maximum notamment en FCP actions gérés par Tocqueville Finance

* Ile de France / Bourgogne / Rhône-Alpes

■ Les spécificités de notre gestion

- La priorité est donnée aux entreprises disposant d'un modèle de développement déjà éprouvé et gérées par un management expérimenté ;
- Nos participations minoritaires vont de 0,5 à 3 millions d'euros en qualité de « leader » ou « co-leader » dans les tours de table ;
- Les fonds investis seront employés notamment pour augmenter les capacités de production et/ou la force de vente, développer de nouveaux produits, financer des acquisitions ou accroître les besoins en fonds de roulement.

■ Nos axes d'investissement

• Les technologies de l'information (logiciels, hardware, télécommunications, internet,...)

• Les sciences de la vie (instrumentation médicale, prestations de services,...)

• Les secteurs traditionnels (services, biens d'équipement, distribution,...)

OTC Asset Management en bref :

- Une expertise de plus de 6 ans dans le Capital Risque
- 13 collaborateurs
- Près de 250 millions d'euros sous gestion

OTC Chorus 2 : Un intérêt fiscal...

■ Une réduction d'impôt dès 2008

En souscrivant à OTC CHORUS 2, vous bénéficiez d'une réduction immédiate d'impôt sur le revenu :



• **25 %**

de votre investissement jusqu'à 12 000 € pour **une personne seule**, soit une réduction d'impôt maximum de **3 000 €**.



• **25 %**

de votre investissement jusqu'à 24 000 € pour **un couple marié**, soit une réduction d'impôt maximum de **6 000 €**.

■ Des plus-values exonérées

Au moment du rachat des parts d'OTC CHORUS 2, vous bénéficiez d'une exonération totale d'imposition des plus-values (hors prélèvements sociaux).

- Ces avantages sont acquis à condition de conserver ses parts 8 ans (durée pouvant aller jusqu'à 10 ans) et en contrepartie d'un investissement dans des sociétés non cotées présentant une certaine part de risque.

A savoir : OTC CHORUS 2 reste ouvert à la souscription en 2008, pour une réduction d'impôt acquise en 2009.

■ Investir selon la réduction d'impôt recherchée, exemples pour un couple marié :

Pour réduire votre impôt sur le revenu de :	Investissez dans OTC CHORUS 2 à hauteur de :
1 000 €	4 000 €*
3 000 €	12 000 €*
6 000 €	24 000 €*

* y compris droit d'entrée

A savoir :

Le droit d'entrée bénéficie de la réduction d'impôt.

■ Un investissement utile

- Depuis début 2002, les fonds gérés par OTC Asset Management ont participé au financement de plus de 65 PME. Ces sociétés, représentatives de notre tissu économique, sont issues de tous les secteurs d'activité et disposent toutes de fortes perspectives de développement.
- Grâce aux investissements des clients qui nous font confiance, nous avons apporté à ces sociétés les fonds nécessaires à leur développement et à la pérennisation de leur croissance.

...et
économique

Une gestion assurée par

L'équipe d'OTC Asset Management est constituée de 13 professionnels bénéficiant d'une complémentarité d'expertises, récompensée cette année par l'obtention du **prix de la meilleure équipe de Capital Risque de l'année.**



OTC Asset Management SACRÉE MEILLEURE ÉQUIPE DE CAPITAL RISQUE DE L'ANNÉE!

Sous le haut patronage de Monsieur Christian Poncelet, Président du Sénat, le Prix de la **meilleure équipe de Capital Risque de l'année** a été décerné à **OTC Asset Management** le 20 mars 2007 par Charles de Croisset, Président du jury et Vice-Président de Goldman Sachs.

En plus de l'appréciation du jury sur la performance et la qualité globale de notre équipe, ce prix récompense :

Notre Activité

- Le nombre d'acquisitions, de sorties et autres opérations réalisées dans l'année.
- Les fonds levés dans l'année.
- Les montants investis dans l'année par rapport au montant total des fonds.
- Le montant des cessions de l'année par rapport au montant total des fonds.

Notre créativité financière et juridique

1^{ère} société de gestion indépendante de FCPI (collecte réalisée en 2006)

1^{ère} société de gestion indépendante de FCPI au classement des sociétés de Capital Risque françaises les plus actives en montants investis dans des sociétés non cotées (indicateur Chausson Finance second semestre 2006)

« L'Equipe de l'Année »



Toujours plus d'expertises...

Ils étaient 8 en 2006,
désormais ils sont 13 :
découvrez les vrais
visages d'OTC Asset
Management !

...des investissements utiles

“ Depuis début 2002, nous avons participé au financement de plus de 65 PME. Ces sociétés, représentatives de notre tissu économique, sont issues de tous les secteurs d'activité et disposent toutes d'un important potentiel de croissance. Grâce aux investissements des clients qui nous font confiance, nous avons apporté à ces sociétés les fonds nécessaires à leur développement. Elles représentent un chiffre d'affaires de plus d'1,2 milliard d'euros et emploient près de 6500 salariés. ”

N'hésitez pas à nous solliciter

Toute l'équipe d'OTC Asset Management se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Siège Social : **OTC Asset Management**

8, rue Lamennais 75008 Paris - Tél : 01 53 96 52 50 - Fax : 01 53 96 52 51 - www.otcam.com

Agrément AMF n° GP01-033

Vous souhaitez soumettre une opportunité d'investissement

Contacts entrepreneurs

Jean-Marc Palhon - Directeur Général d'OTC Asset Management
dossier@otcam.com

Pour souscrire à OTC CHORUS 2

Délai de souscription :

au plus tard le
28 décembre 2007
(dans la limite des parts
disponibles)
pour bénéficier de la
réduction d'impôt
au titre de la déclaration
des revenus 2007.

**Valeur de la part
à la constitution :**

10 euros

Souscription minimale :

1 000 euros
(hors droit d'entrée)

Frais d'entrée :

5% maximum

Durée de placement :

8 ans (pouvant aller
jusqu'à 10 ans)

Date d'agrément AMF :

3 août 2007

Avertissements

L'Autorité des Marchés Financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent aux FIP (Fonds d'Investissement de Proximité).

Lorsque vous investissez dans un Fonds d'Investissement de Proximité (« FIP »), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

- Le Fonds va investir au moins 60% des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10% dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40% restants seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans le règlement et la notice du FIP).
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10% et de 60% précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de deux exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant, la durée optimale du

placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation est en général plus important.

- Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur liquidative de vos parts sera déterminée par la société de gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.

- Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre porteur de parts, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Les frais de fonctionnement du fonds recouvrent :

Catégorie	% ou Montant maximum	Base de calcul	Périodicité	Plancher
Droit d'entrée	5 % nets de toutes taxes	Prix de souscription des Parts A	Ponctuelle à la souscription	-
Rémunération de la Société de Gestion	3,85 % nets de toutes taxes	Pendant les deux premiers exercices du Fonds : montant total des souscriptions du Fonds. Pendant les exercices suivants : la moyenne annuelle de l'Actif Net du Fonds calculée sur la base des deux dernières Valeurs Liquidatives semestrielles	Annuelle	-
Rémunération du dépositaire et frais liés aux obligations légales du Fonds	80 000 € TTC + 8 € TTC par Porteur de Part	-	Annuelle	-
Honoraires du Commissaire aux comptes	0,042 % TTC	Actif Net	Annuelle	8 850 € TTC
Frais liés aux investissements	1,80 % TTC	Actif Net	Annuelle	-
Frais de constitution	0,2 % nets de toutes taxes	Montant total des souscriptions de Parts A	Ponctuelle	-



ASSET MANAGEMENT